

Image not found or type unknown



Garage et quantième, tentième??

Par **fred44**, le **28/01/2008** à **15:08**

bonjour
propriétaire dans une copro, nous avons un règlement de copropriété qui date de 1989 et qui n'a jamais mentionné les garages existants appartenant à 2 propriétaires sur les 8 que compte notre copropriété.
De ce fait, logiquement je ne vois pas pourquoi tous les garages qu'ils ont ne sont pas assujettis au quantième, puis-je demander des dommages et intérêts sur cet oubli ou une régularisation financière?
merci de votre réponse